

Délibération n° 25-127***CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du :**

27 octobre 2025

Secrétaire de séance :

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à 10 heures le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme WIART Virginie, en suite de la convocation en date du 20 octobre 2025.

Objet de la délibération

Finances - Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Résidence des Anglaises.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 11

Effectif votant : 12

Etaient Présent(s) :

Mme Virginie WIART, Madame Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Etaient absent(s), excusé(s), représenté(s) :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Monsieur Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Brigitte BRACQ, Mme Florence NOCHELSKI donne procuration à Mme CARDON.

Par délibération du 27 Juin 2025, il a été adopté les résultats présentés sur les comptes administratifs de l'exercice 2024.

Conformément à la nomenclature budgétaire en M57, et étant donné qu'il n'y avait pas d'affectation au compte 1068, il n'est pas nécessaire de délibérer spécifiquement sur l'affectation des résultats.

Cependant, la nomenclature M22, impose que, quelques soit le résultat, que soit présentée une délibération relative à la reprise des résultats.

Pour cette structure, il vous est donc proposé de faire un rappel sur les résultats et soldes pour définir l'affectation de ce dernier.

Résidence des Anglaises

Pour l'exercice 2024, les résultats et soldes sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>Recettes</i>	90 354,37 €	433 810,83 €	524 165,20 €
<i>Dépenses</i>	105 291,00 €	421 172,35 €	526 463,35 €
<i>Résultat de l'exercice N</i>	-14 936,63 €	12 638,48 €	-2 298,15 €
<i>Résultat cumulé exercice N-1</i>	259 324,99 €		259 324,99 €
<i>Reports en Restes à Réaliser</i>			
<i>Recettes</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dépenses</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Intégration Régul Provision</i>	-1 074,47 €	15 103,57 €	
<i>Résultat cumulé</i>	243 313,89 €	27 742,05 €	271 055,94 €

Il vous est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- R 002 : 12 638,48 euros

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, adopte **favorablement** les résultats de fonctionnement du Budget Annexe de la Résidence des Anglaises ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-présidente déléguée,



Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée

Virginie WIART

